



## Code de conduite pour fournisseurs

(ci-après « CoC »)

### **SOMMAIRE**

#### **Avant-propos**

#### **Domaine d'application**

- 1. Responsabilité d'entreprise**
- 2. Protection de l'environnement et du climat**
- 3. Relations commerciales transparentes**
- 4. Comportement commercial**
- 5. Protection des données, des secrets d'affaires et des biens de l'entreprise**
- 6. Conséquences juridiques en cas d'infraction au CoC**

### AVANT-PROPOS

WITRON est un groupe allemand qui a son siège au Haut-Palatinat. Il est actif dans le monde entier, en particulier dans le secteur du commerce de détail des biens Food / NearFood et NonFood, dans le domaine de la planification, de la réalisation et de l'exploitation de systèmes logistiques et de flux de marchandises. Dans de nombreux cas, ces installations logistiques constituent un élément clé de l'approvisionnement en biens de consommation courante des chaînes de magasins des clients WITRON. Par conséquent, nos clients sont pertinents dans une certaine mesure pour l'approvisionnement de la population des zones et régions concernées. Pour en tenir compte, WITRON offre également à ses clients un soutien durable sur place pour les centres de distribution de ces derniers en proposant des concepts de service sur mesure.

WITRON reconnaît sa responsabilité d'entreprise vis-à-vis de ses clients, de ses partenaires commerciaux, de ses collaborateurs et du public. Pour WITRON, cela implique d'orienter son activité sur la base de principes éthiques, en tenant compte en particulier des exigences légales en vigueur, de la protection de l'environnement et d'une gestion des ressources naturelles la plus économe et la plus durable possible.

### DOMAINE D'APPLICATION

WITRON poursuit la stratégie de gestion éthique et durable tout au long de sa chaîne d'approvisionnement et attend pareillement de ses fournisseurs. Dans ce cadre, le fournisseur doit s'engager à respecter les principes fondamentaux définis dans le présent code de conduite. Si les fournisseurs font appel à des tiers (p. ex. à des sous-traitants) pour accomplir leurs obligations envers WITRON, ces tiers doivent également être tenus de respecter les principes fondamentaux définis dans le présent CoC.



WITRON se réserve le droit de contrôler sur place, au cas par cas, le respect des exigences mentionnées dans le présent CoC chez ses fournisseurs ou partenaires commerciaux, pendant les heures de bureau régulières et conformément aux prescriptions et directives applicables (en matière de protection des données). Les fournisseurs doivent garantir des droits correspondants pour WITRON auprès des tiers qu'ils ont mandatés.

## **1. RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE**

La responsabilité d'entreprise oblige WITRON de respecter les dispositions légales. WITRON attend pareillement de ses fournisseurs. En outre, les principes fondamentaux suivants doivent être respectés :

### **1.1. Droits humains**

Les fournisseurs de WITRON respectent et suivent les directives et dispositions en vigueur au niveau international pour protéger les droits humains en tant que dispositions fondamentales et généralement valables. Cela inclut notamment que les fournisseurs de WITRON ne pratiquent ni tolèrent le travail forcé ni le travail des enfants. Les fournisseurs respectent les règlements définis dans les conventions de l'OIT 138 et 182 en ce qui concerne le salaire minimum protégé par la loi pour l'emploi des mineurs.

### **1.2. Égalité des chances et égalité de traitement**

Aucune personne n'est discriminée par les fournisseurs de WITRON à cause de son origine ethnique, nationale ou sociale, de la couleur de peau, du sexe, de la religion, des convictions, de l'âge, des handicaps, de l'orientation sexuelle, des opinions politiques (dans la mesure où ces opinions sont basées sur les principes démocratiques et la tolérance envers les personnes d'opinion différente) ou d'autres caractéristiques protégées par la loi, à condition que la loi strict ne s'y opposerait pas.

### **1.3. Liberté d'association**

Le droit fondamental de tous les employé·e·s de former des représentations des travailleur·se·s et d'y adhérer est reconnu. Lorsque ce droit est limité par la législation locale, des possibilités alternatives conformes à la loi doivent être encouragées.

### **1.4. Sécurité des produits**

Les fournisseurs de WITRON respectent et suivent tous les directives et dispositions applicables concernant la sécurité des produits. Cela inclut notamment la législation en vigueur en ce qui concerne la sécurité, le marquage et l'emballage de produits ainsi que l'utilisation des substances et matières dangereuses.



### **1.5. Sécurité au poste de travail et heures de travail**

Les fournisseurs de WITRON respectent et suivent les directives et dispositions applicables concernant la sécurité et la protection de la santé au poste de travail. Ils encouragent le développement continu et l'amélioration des conditions de travail dans leurs entreprises. Les fournisseurs règlent le temps de travail dans leurs entreprises conformément aux prescriptions et directives nationales respectives et aux normes minimales des secteurs économiques nationaux respectifs.

### **1.6. Salaire minimum**

Les fournisseurs de WITRON accordent à leurs collaborateurs une rémunération appropriée, dans le respect des réglementations existantes et des prescriptions relatives au salaire minimum.

## **2. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT**

WITRON vise à contribuer de manière décisive à la protection de l'environnement et du climat. À cet effet, WITRON attend de ses fournisseurs qu'ils respectent notamment les principes fondamentaux suivants :

### **2.1. Respect des dispositions légales**

Les fournisseurs de WITRON assument leur responsabilité en ce qui concerne les intérêts de la protection de l'environnement et respectent les prescriptions et les directives en vigueur, en particulier celles qui concernent l'environnement et la durabilité.

### **2.2. Augmenter l'efficacité énergétique et des ressources**

Les fournisseurs de WITRON économisent les ressources naturelles et minimalisent l'impact environnemental de leurs processus de production et de leurs produits. Ils contribuent à la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub>.

### **2.3. Création et application de systèmes de gestion environnementale**

Les fournisseurs de WITRON améliorent constamment leur performance environnementale. À ce but, ils mettent en place des systèmes de gestion environnementale appropriés sur leurs sites de production (par exemple selon la norme ISO 14001 ou le règlement EMAS de l'Union européenne).



### **3. RELATIONS COMMERCIALES TRANSPARENTES**

La sincérité et la transparence sont essentielles à une relation commerciale crédible et confiante. Par conséquent, WITRON attend de ses fournisseurs qu'ils respectent notamment les principes fondamentaux suivants :

#### **3.1. Éviter les conflits d'intérêts**

Les fournisseurs de WITRON prennent leurs décisions commerciales uniquement sur la base de critères objectifs et ne se laissent pas influencer par leurs intérêts et relations personnels.

#### **3.2. Interdiction de corruption**

Les fournisseurs de WITRON ne tolèrent pas la corruption. Ils assurent que leurs employés, sous-traitants ou représentants ne sollicitent, ni offrent, ni accordent des avantages personnels, commerciaux ou autre indus. En particulier, ils ne sollicitent, ni offrent, ni accordent de pots-de-vin, de commissions occultes, de dons illicites ou de paiements ou d'avantages illicites comparables à des clients, à des agents publics ou à d'autres tiers.

#### **3.3. Dons particuliers**

WITRON refuse toute forme de corruption. WITRON n'a pas besoin de dons particuliers (comme de l'argent, des cadeaux, des invitations à des événements sportifs ou culturels, etc.) pour assurer son succès commercial. Les dons dont l'acceptation doit être dissimulée par le bénéficiaire ou qui l'exposent à une obligation morale ne sont pas autorisées. Cela vaut également pour nos fournisseurs.

#### **3.4. Marchés publics / gestion des organismes publiques**

Les fournisseurs de WITRON respectent les prescriptions et les directives en vigueur dans leurs relations avec les gouvernements, les autorités et les établissements publics. Lorsqu'ils participent à des appels d'offres publics, ils respectent les procédures et les règles de libre concurrence en vigueur.

#### **3.5. Conseillers et intermédiaires**

Les fournisseurs de WITRON ne travaillent en collaboration avec des conseillers et intermédiaires que conformément aux prescriptions et directives en vigueur. Ils ne rémunèrent les conseillers et les intermédiaires que pour les services effectivement fournis, la rémunération étant en rapport avec ces services.



#### **4. COMPORTEMENT COMMERCIAL**

En tant qu'acteur sérieux du marché, WITRON respecte ses obligations contractuelles et attend pareillement de ses fournisseurs. En outre, WITRON attend le respect des principes fondamentaux suivants :

##### **4.1. Économie de marché et libre concurrence**

WITRON s'engage à respecter l'économie sociale de marché et la libre concurrence et attend de ses fournisseurs un engagement correspondant. Les fournisseurs de WITRON respectent les prescriptions et les directives en vigueur pour protéger la libre concurrence. Ils ne concluent pas d'accords contraires au droit de la concurrence / au droit des ententes avec des concurrents, des fournisseurs, des clients ou des tiers, et ils n'abusent pas non plus d'une position dominante donnée sur le marché.

##### **4.2. Contrôle des exportations**

Les fournisseurs de WITRON respectent et suivent les directives et dispositions en vigueur concernant l'exportation et l'importation de marchandises, prestations et informations.

##### **4.3. Relations commerciales sérieuses / blanchiment d'argent**

Les fournisseurs de WITRON n'entretiennent des relations commerciales qu'avec des partenaires qu'ils jugent sérieux. Les fournisseurs ainsi que leurs partenaires commerciaux respectent les prescriptions et les directives contre le blanchiment d'argent.

##### **4.4. Publication des informations commerciales**

Les fournisseurs de WITRON publient des données commerciales et rendent compte de leurs activités de manière fidèle et conforme aux prescriptions et directives applicables.

#### **5. PROTECTION DES DONNÉES, DES SECRETS COMMERCIAUX ET DES BIENS DE L'ENTREPRISE**

Les données confidentielles, les secrets commerciaux et les biens de l'entreprise sont essentiels à la pérennité et au développement de toute entreprise. Par conséquent, une grande importance est accordée à leur protection. En particulier, WITRON attend de ses fournisseurs de respecter les principes fondamentaux suivants :

##### **5.1. Protection des données**

Les fournisseurs de WITRON respectent toutes les prescriptions et directives applicables en matière de protection des données personnelles des collaborateurs, clients, fournisseurs et autres personnes concernées.



## **5.2. Protection du savoir-faire, des brevets, des secrets d'affaires et commerciaux**

Les fournisseurs de WITRON suivent et respectent le savoir-faire, les droits de protection (p. ex. marques, brevets, dessins et modèles, droits d'auteur) y compris leurs demandes et les secrets industriels et commerciaux de WITRON et des tiers. Ils assurent par des mesures appropriées que de telles informations et de tels droits ne sont ni violés ni utilisés de manière illicite par eux-mêmes ni par des tiers qu'ils ont mandatés.

## **5.3. Gestion des biens de l'entreprise**

Les fournisseurs de WITRON respectent les biens corporels et incorporels de WITRON et en prennent soin (p. ex. bâtiments, terrains, machines, droits de protection). Ils ne les utilisent pas à des fins illicites ou non professionnelles. En outre, ils veillent à ce que leurs employés ainsi que des tiers éventuellement mandatés par eux (tels que des sous-traitants ou des représentants) ne les endommagent ni les utilisent abusivement ni défavorablement aux intérêts de WITRON.

## **5.4. Sécurité de la chaîne logistique internationale**

Les fournisseurs de WITRON garantissent que les sites d'exploitation et les lieux de transbordement où les marchandises destinées à WITRON sont produites, stockées, traitées ou transformées, chargées et transportées sont protégés contre les accès non autorisés de tiers dans le cadre d'une chaîne d'approvisionnement sûre et que le personnel employé est fiable et qualifié.

## **6. CONSÉQUENCES JURIDIQUES EN CAS D'INFRACTION AU CoC**

En cas d'infractions au CoC du côté du fournisseur ou d'un tiers mandaté par lui, WITRON a le droit mais pas l'obligation de résilier la relation commerciale avec le fournisseur concerné en toute équité, soit en mettant un délai, soit sans préavis. Par ailleurs, WITRON est autorisé à prendre toute autre mesure jugée appropriée ; WITRON peut notamment faire usage de cette possibilité si le fournisseur assure ou peut prouver de manière crédible qu'il a immédiatement mis fin à la violation du présent CoC et aux conséquences qui en découlent, ou qu'il y a remédié, et qu'il a simultanément mis en place des mesures pour éviter de futures violations.

Version : 1.0

Valable à partir : 1 janvier 2024

Contact : WITRON Logistik + Informatik GmbH,

Menschenrechtbeauftragte,

Neustädter Str. 21,

92711 Parkstein,

Allemagne,

menschenrechte@witron.de